

Décision n° 2015-17 portant nomination d'un directeur de centre

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18,

Décide :

Art. 1^{er} - M^{me} Sandra Scariot est nommée directrice du centre EPIDE de Strasbourg, à compter du 1^{er} mars 2015.

Art. 2. - Elle assure les fonctions de chef d'établissement au sens du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Art. 3 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET